

MAIRIE

DE

COMBON

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025/018

Objet : Virement de crédits budgétaires dans le cadre du mécanisme de fongibilité des crédits de la nomenclature M57

Monsieur le Maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2025 ;

Vu la décision modificative budgétaire n° 1 prise sur l'exercice 2025, conforme à la délibération du conseil municipal n° 2025/23 du 4 juillet 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023/12 du 3 mars 2023 concernant le passage à la nomenclature M57 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025/10 du 15 avril 2025 relative à l'autorisation de dépenses imprévues en 2025 dans le cadre de la procédure de fongibilité des crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant que selon les dispositions visées ci-dessus, le maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

DÉCIDE

Article 1 – Les virements de crédits suivants sont opérés sur l'exercice 2025 :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvements par la DM	299 062,87 €	-1 500,00 €	1 500,00 €	299 062,87 €
011 Charges à caractère général	299 062,87 €	-1 500,00 €	0,00 €	297 562,87 €
615221/011	172 652,87 €	-1 500,00 €	0,00 €	171 152,87 €
014 Atténuations de produits	19 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	21 000,00 €
739221/014	19 300,00 €	0,00 €	1 500,00 €	20 800,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	1 781 388,78 €	0,00 €	0,00 €	1 781 388,78 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 781 388,78 €	0,00 €	0,00 €	1 781 388,78 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	681 266,87 €	-1 500,00 €	1 500,00 €	681 266,87 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	681 266,87 €	0,00 €	0,00 €	681 266,87 €

(1) Tous les chapitres finançant l'investissement ou non, y compris les lignes budgétaires et renouvelles

Article 2 – La présente décision :

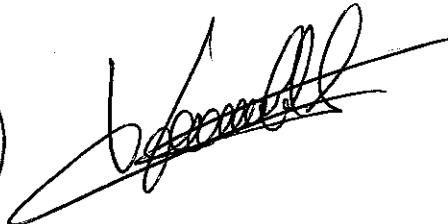
- Sera transmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire de Combon et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité en vertu de l'article R421-1 du Code de Justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76 000 Rouen par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr).

Fait à Combon, le 11/12/2025.

Publié le : 11 DEC. 2025

Le maire de Combon,

Rémy LECAVELIER DESÉTANGS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rémy LeCavelier Desétangs".